AVERTISSEMENTS AGRICOLES®
DLP26-2-85435811

Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

EDITION GRANDES CULTURES

Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

Abonnement annuel : 125,00 F

SPV

(56) 86.22.75

BULLETIN TECHNIQUE "GRANDES CULTURES" N° 2 - VENDREDI 8 FEVRIER 1985

BLE TENDRE ET ORGE D'HIVER

DEGATS DE GEL

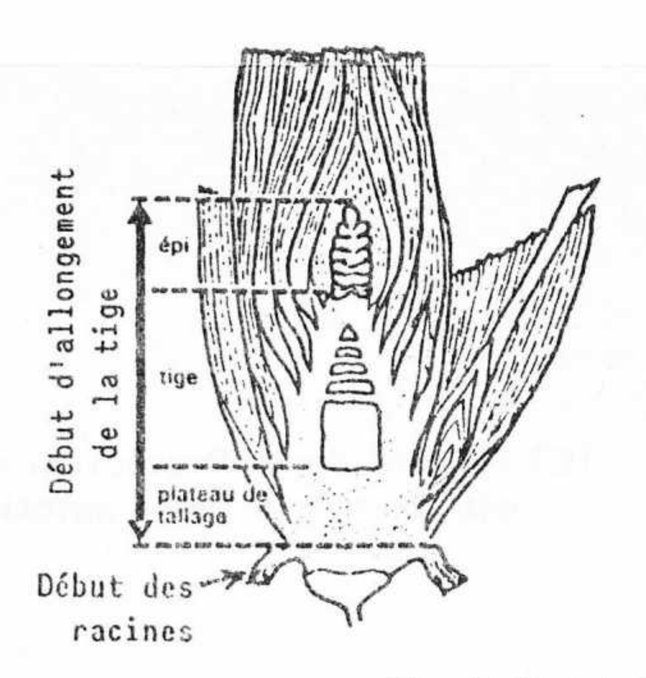
L'essentiel des semis a été réalisé dans la deuxième quinzaine d'octobre. Les parcelles qui sont dans ce cas n'ont apparamment pas souffert du gel de janvier ; les plantes étaient alors entre les stades 3-4 feuilles et début tallage (résistance maximum au froid).

Des dégâts parfois importants se sont par contre produits sur les cultures semées début décembre, qui ont subi le gel entre leur levée et le stade 1-2 feuilles.

Afin de préciser la sensibilité des variétés au froid, nous nous faisons l'écho d'une enquête menée par l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages. Vous pouvez y participer en renvoyant remplie la fiche ci-jointe, pour 2 ou 3 parcelles de votre exploitation, qu'elles aient ou non souffert des gelées.

DESHERBAGE DE FIN D'HIVER

Les températures inhabituellement douces accélèrent beaucoup le développement des céréales et les stades atteints sont en avance pour la saison. Attention donc à ne pas appliquer de spécialité à base de chlortoluron au delà du stade "plein tallage" (la plupart des talles sont formées mais la végétation reste plaquée au sol). Les spécialités à base de métoxuron ou d'isoproturon sont à proscrire lorsque, la culture étant redressée, l'épi décolle du plateau de tallage (schéma ci-dessous).



D'après I.T.C.F.

Couper la tige dans sa longueur avec un couteau.

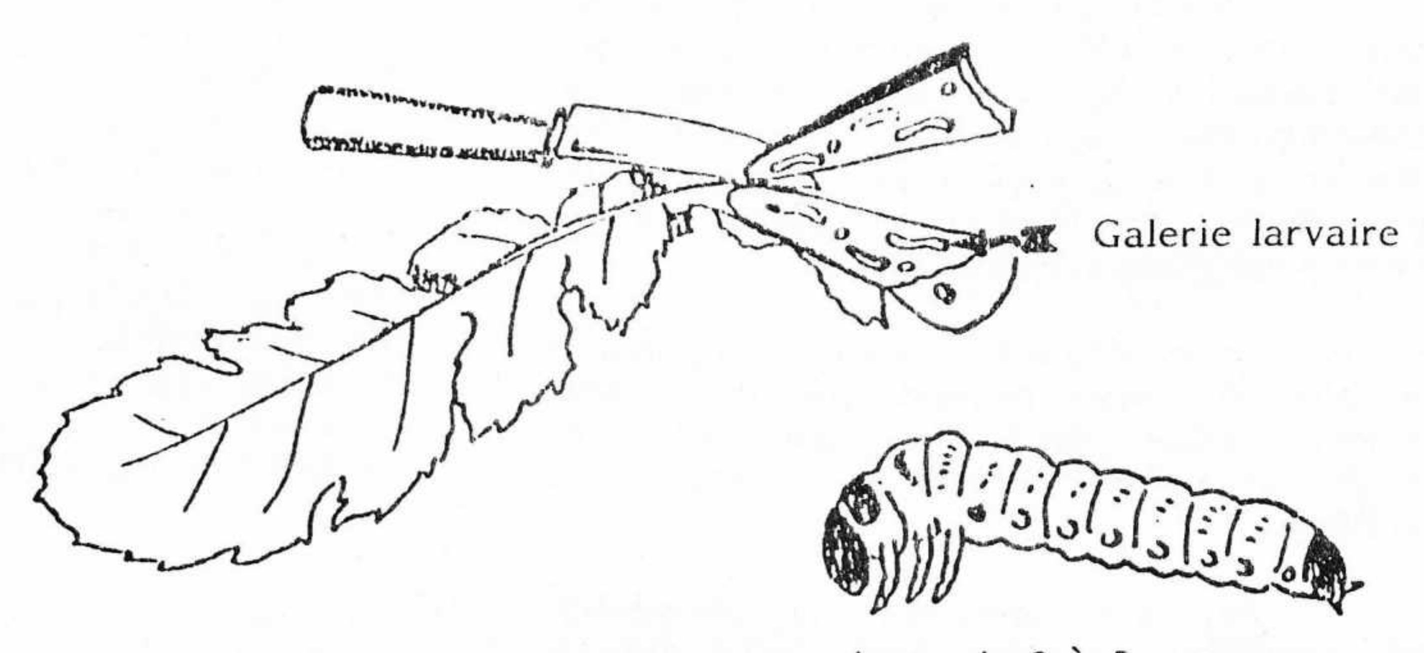
Publication périodique Inscription à la CPPAP n° 1859 AD Imprimerie de la Station de BORDEAUX Directeur-Gérant : A. GRAVAUD ISSN n°313244253.00016

P 1

COLZA

LARVES DE GROSSES ALTISES

Les sondages larvaires réalisés conformément aux indications du précédent bulletin n° 12 du lundi 3 décembre 1984, montrent que les parcelles de Gironde restent toujours trés en dessous du seuil d'intervention de 2 pieds sur 3 atteints. Une certaine régression des populations parasites est même enregistrée du fait de la destruction par le gel de feuilles de base qui abritaient initialement des galeries larvaires.



Sondage larvaire

D'après enquête I.T.C.F.

ENREGISTREMENT DES DEGATS DE GEL

Observateur : ....

Adresse : ....

....

....

Tél. (....) ....

Présence de neige lors de la baisse de température

| Oui | | Non |

Traitement herbicide de pré-levée ou de post-levée avant fin décembre.

| Oui | | Non |

si oui : nom du produit ....

date d'application ....

Espèce concernée

Céréales

- Blé tendre | |
- Blé dur | |
- Orge | |
- Triticale | |
- Avoine | |
- Seigle | |

Autre culture

- Féverole | |
- Pois | |

Date de l'observation ....

Variétés	Date de semis	Stade lors		Dégâts			Dégâts mécaniques (3)	
		du gel	de l'observation	sur feuilles (1)	au collet (1)	au plateau de tallage (2)	Par soulèvement du sol	Par cisaillement de la tige sous la surface du sol

(1) 1 = faibles à nuls 2 = partiels 3 = totaux (+ de 80% des plantes)

(2) Notation d'une coupe longitudinale réalisée comme pour l'observation du stade "Epi 1cm"

1 = normal 2 = brunissement du plateau

(3) Si oui, cocher la case

A RENVOYER : SERVICE DE LA PROTECTION
DES VEGETAUX
Chemin d'Artigues
33150 CENON

P2

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®



NE RESTEZ PAS ISOLE,

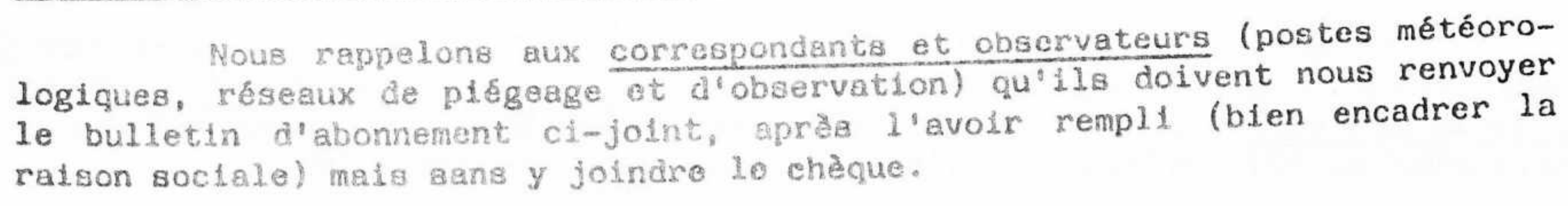
ABONNEZ-VOUS AUX AVERTISSEMENTS

ABONNEMENTS ET REABONNEMENTS POUR 1985

L'effort d'informatisation se poursuit : les abonnements aux éditions B, C et D sont maintenant gérés par ordinateur. A partir de 1986, tous les abonnements le seront. Ils seront pris en compte pour un an quelle que soit la date d'abonnement ou de réabonnement et les abonnés seront avisés à temps de la date d'échéance de leur abonnement.

Pour cette année la campagne d'abonnements ou réabonnements est ouverte au 1er janvier.

Vous voudrez bien remplir soigneusement le bulletin d'abonnement ci-joint, et nous le retourner avec votre chèque. Les chèques bancaires seront libellés au nom du Service de la Protection des Végétaux. Les chèques postaux (C.C.P.) seront mis à l'ordre de : Régisseur d'Avances-Recettes - Direction Départementale de l'Agriculture - CCP. Bordeaux 6702 46 X.



Nous rappelons aux correspondants et observateurs (postes météorologiques, réseaux de piégeage et d'observation) qu'ils doivent nous renvoyer le bulletin d'abonnement ci-joint, après l'avoir rempli (bien encadrer la raison sociale) mais sans y joindre le chèque.

Délais d'acheminement postal :

De nombreux abonnés ayant constaté que les bulletins leur parvenaient plus de 24 heures après leur date d'édition, nous avons pris les contacts nécessaires avec la Direction Régionale des Postes afin d'étudier une formule qui permette la distribution en Aquitaine le lendemain de l'expédition.

Quelques précisions :

Depuis plusieurs mois, nos lecteurs ont pu constater que figurait sur toutes nos parutions la mention "© Service de la Protection des Végétaux, 1984 - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation". Cette mention de copyright rappelle qu'aux termes de la Convention Universelle sur le Droit d'Auteur et de la loi n° 57.298 du 11 mars 1957 sur la Propriété Littéraire et Artistique, le Service de la Protection des Végétaux, auteur des textes publiés par le canal des Bulletins d'Avertissements Agricoles, en est propriétaire ; il est seul investi du droit de divulgation de ces textes.

Plus récemment, nos lecteurs ont pu constater que le titre Avertissements Agricoles® porte la mention rappelant qu'il est une marque appartenant au Service de la Protection des Végétaux en vertu de la loi du 31 décembre 1964.

Cela veut dire qu'aucune publication écrite ou télématique et qu'aucune production audio-visuelle ne peut utiliser le titre "Avertissements Agricoles".

P 3